Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 26

Artikel: Vaud
Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-270230

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

Votation de décembre

Votation de décembre

La votation des 15 et 16 décembre, à Genève, sur l'incompatibilité de la fonction de conseiller d'Etat avec l'exercice d'une profession rémunérée ou d'une activité rémunératrice, n'a suscité que très peu d'intérét parmi les citoyens et citoyenes. Sur 156 954 électeurs et électrices inscrits, seuis 20 848 sont allés aux urnes. Cependant, toutes les facilités leur sont données, puisque le mercredi et le jeudi précédant la votation, une permanence était ouverte toute la journée au Bâtiment électoral, pour les votes anticipés; il n'y avait donc pas de concurrence avec les week-end de neige.

Il est vraiment déplorable d'enregistrer une proprion de 13,36 % de votants dans l'ensemble du canton et de 11,95 % seulement en ville.

Le 65 % des électeurs et électrices votants a approuvé le contre-projet du Grand-Conseil, le 69 % en villeme, étant donné qu'il y avait deux textes visant au même but, avec des différences de détails, entre lesquels il fallait choisir; c'est sans doute pourquoi beaucoup de nos citoyens ont renoncé à se déranger.

De notre part, nous reconnaissons que notre journal n'a pas pu préparer ses lectrices au scrutin. Il aurait fallu leur parier de la question, déjà au mois de novembre. Mais le numéro de ce mois-là était consacré à la célébration du cinquantenaire du journal et il devait renoncer aux articles d'actualité. Le numéro de décembre, paraissant le troisième samedi du mois, tombait sur le samedi 15 décembre, le jour même de la votation. On conçoit qu'il était ard pour engager les électrices à réfléchir, à se faire une opinion, d'autant plus que les deux journées de vote anticipé au Bâtiment électoral, si pratiques pour les ménagères, étaient déjà dépassées. Il est clair, en outre, qu'il n'est pas aisé de traiter dans un même article le pour et le contre d'un sujet. Dorénavant, nous veillernons à le faire exposer par deux personnes d'opinion opposée.

C'est le cas de dire que nous devons faire mieux la prochaine fois !

Union des femmes

L'Union des femmes, privée de local pendant l'automne, a tenu séance en divers locaux, selon les circonstances. Le 8 novembre, elle rendait hommage à Mile Emilie Trembley, son ancienne présidente, dont il a déjà été question dans ces colonnes. A cette occasion, une foule considérable emplissait la salle des Abeilles, à l'Athénée, car il ne s'agissait pas seulement de l'activité de Mile Trembley à l'Union, dont parlèrent Mmes Choisy et Chenevard, mais aussi à la bibliothèque de l'Union (oratrice : Mile Borel), aux Samaritains et au comité du Lien des garde-malades.

Le 8 décembre, l'Union conviait ses membres au souper d'Escalade, à la Taverne de la Madeleine; chans cette salle de dimension restreinte, il ne pouvait être question de revue traditionnelle, de comédies ou de productions variées. Sous la présidence de Mme Choisy, la soirée fut cependant très réussie grâce à des présentations originales de l'Escalade : un poème sur l'événement, lu par Mme Chenevard, « La Marmite », fort bien dit par Mme Rilliet et « La Chemise déchirée », une fantaisie de circonstance, par Mme Rueff.

Le 28 décembre, le dernier thé de l'année, put heureussement avoir lieu au 22 de la rue Etienne-Dumont. C'est à cette occasion que furent reçus les nouveaux membres de 1962, dont l'un, Mme Jean Bouvier, violoniste, accompagnée par Mme V. Martin, offrit un bref programme musical, très apprécié. Pour terminer l'année en gaieté, les membres anticipèrent à des jeux et concours. C'est avec entrain que les membres de l'Union des femmes abordent 1963 qui leur apportera des activités nouvelles dans un cadre restauré.

A la maternité

A la maternité

Une lectrice nous écrit:

«La Maternité de Genève est beaucoup plus
éministe que ne le pense le journal «Femmes
suisses». En 1954, Mile Gsell fut la première chef
de clinique adjointe, suivie par la doctoresse Verers
et, cet automne, par Mile Boncomme, également
chef de clinique adjointe, comme l'annonce si gentiment notre journal. Il semble bon que l'on rectiffe cette nouvelle, car, en ces huit ans, bien des
peines et des joles furent le lot de ces femmes
portant de grandes responsabilités.»

Une infirmière

Merci de cette mise au point. Elle est, en effet, fort ile et réjouissante.

Des boursières donnent quelques nouvelles de pays asiatiques et africains

Des boursieres donnent quelques nouvelles de pays asiatiques et africains

Le comité de l'Association genevoise pour le suffrage éminin a reçu trois boursières de l'UNESCO qui faisaient un voyage en Europe.

Une rencontre avait été organisée le 3 décembre à la Maison internationale des étudiants pour permettre à des représentantes de sociétés féminines genevoises, de faire la connaissance de ces dames. Celles-ci ont tour à tour exposé en quelques mots quelle est leur activité dans les pays où elles vivent.

Mme Teeka Simha, du Népal, est la secrétaire le la seule députée au Parlement de ce pays. La très grande majorité des Népalais et des Népalaises étant illettrée, les élections au Parlement se font d'une manière un peu particulière, en partant de la lus simple unité, le village, qui envoie des délégués au sous-district, puis au district, puis enfin au Parlement. La seule femme députée a été désignée directement par le roi. Il y a, en effet, trop peu de Mépalaises encore, qui soient en mesure de lire, d'écrire et de se mettre au courant des affaires publiques, pour désigner elles-mêmes leur représentante.

sentante.

Mme Ruth Kimari, du Kénya, veuve d'un évangéliste et mère adoptive des neuf enfants que son second mari lui a amenés, paraît très préoccupée du problème des enfants abandonnés, très nombreux dans son pays, qui se constituent en bandes afin de trouver des moyens de subsistance. Elle collabore avec les YWCA et YMCA pour tenter de nourrir, d'éduquer ces enfants et de les empêcher de deve-nir des délinquants. On ne peut quère compter su l'école pour éduquer la jeunesse, au Kénya, les

écoles n'y étant pas gratuites ; les enfants abandonnés n'ont donc personne qui paye l'écolage pour eux. On voit à quelles difficultés alimentaires et éducatives il faut faire face.

Mine Jacinth Faux-Renner, évoquant le Sierra Leone où elle est professeur, nous conduisit dans une région qui nous semblait moins dépourvue de ressources essentielles à l'évistence. Là, au contaire, il rut surtout question d'écoles. Celles-ci ont été fondées depuis bien des années par des misons protestantes ou catholiques et la plupart des enfants ont la possibilité de les fréquenter. La majorité de la population est musulmane, mais elle envoie les enfants dans ces écoles confessionnelles. Les filles y sont aussi nombreuses que les garçons et il y a des classes secondaires qui permettent ensuite d'accéder à l'Université. Comme on forme des prêtres et des pasteurs, on ne s'étonnera pas que le latin et même le grec figurent au programme des études secondaires. On sent lei combien les conditions sont plus proches de ce que nous connaissons en Europe, lout au moins en ce qui concerne les possibilités de s'instruire; or, chacun sait que là est la cide la civilisation.

Ces trois dames se sont montrées très reconnaissantes des occasions de Visites et d'études qui leur ont été offertes, tout a Unigo de leur voyage, grâce au patromage de l'INESCO qui les avait conflées à l'Alliance internationale des femmes — droits égaux responsabilités égales — et à ses sections nationales ou locales.

« Pro Familia » et la prévention des divorc

« Pro Familia » et la prévention des divorces

« Pro Familia », qui se préoccupe depuis bien des années de prévenir le plus de divorces possibles, a entrepris une intense action de propagande auprès des sociétés genevoles qui seralent disposes à collaborer avec lui dans cette lutte. De nombreuses sociétés féminines ont accepté.

Diriger les ménages en difficulté sur les offices de consultations conjugales semble insuffisant ; les cours pour fiancès font aussi d'excellent travail, mais la fréquentation est volontaire et on n'atteint pas tous les futurs époux.

« Pro Familia » envisage maintenant d'obtenir, en accord avec le Département de l'instruction publique et les directeurs d'école, des cours de « connaissance de la vie» qui dépasseraient le cadre de l'initiation sexuelle théorique. « Réaliser les meilleures possibilités qu'offrent deux conjoints, tels qu'ils sont, voilà en quoi consiste au fond l'art du marage ». C'est à cette constatation qu'il faut amener les jeunes, si l'on veut éviter tant de drames familiaux qui désaxent trop d'enfants et troublent leur éducation normale.

« Pro Familia » à édité en brochure la conférence donnée à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association, rue d'Ermenonville 7; elle traite le problème de manière positive, sous le titre « Osez vous marier ».

Lors de fassemblée générale 1962, Mime Jacqueline Cuénod a donné une nouvelle conférence : « A la rencontre du monde russe ».

Dans la presse

Mile Eliane Lavarino, journaliste à Genève, vient d'être élue au comité de l'Association de la presse suisse; elle est la première femme à faire partie de

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Mercredi 23 janvier, 20 h. 30 Genève Rue du Perron 10 (Salle de l'Association des Commis). Séance du Club des femmes de car-rières libérales et commerciales.

Samedi 19 et dimanche 20 janvier
Journées féminines sur le thème: La nature, notre
vraie richesse, qu'en faisons-nous ? Conférence
(Cl. Favarger et R. Hainard) film et débats.

A LA RADIO

Mercredi 19 décembre, dernière émission de l'en-quête d'Yvonne Salagnac consacrée à l'enfance inadaptée : Comme les autres... Le vendredi, à 17 h., sur Sottens : L'Eventall, le mi-cro-magazine de la femme, par Nadia Jeanmo-

Pour la première fois. une femme juge à Genève

On doit ce progrès, très heureux, au fait que l'augmentation de la population exige un nombre plus élevé de magistrats. Il y avait jusqu'ici trois juges de paix. Le Grand Conseil décida, cet été, de créer un quatrième poste et on trouva opportun d'y nommer une femme, Mme Gampert-Péquignot. Celle-ci a exercé jusqu'ici la profession d'avocate et, ces dernières années, elle s'est surtout intéressée aux causes civiles : divorces, gardes d'enfants, aux causes civiles : divorces, gardes d'enfants, successions, curatelles, tutelles, etc. Elle a été fréquemment curatrice et tutrice, aussi estelle fort bien préparée aux fonctions qu'elle a commencé d'exercer le 17 janvier. En effet, les juges de paix composent aussi la Chambre des tutelles ; ce sont eux qui décident du sort des enfants illégitimes, de ceux dont les parents ne sont pas jugés dignes de s'occuper; ils s'efforcent toujours de raffermir les ménages menacés de rupture, ou de concilier les parties dans les conflits de toute espèce. s parties dans les conflits de toute espèce. On voit combien une présence féminine

les parties dans les conflits de toute espèce. On voit combien une présence féminine est souhaitable dans des cas semblables et Mme Gampert assure avoir déjà expérimenté combien des femmes ou des jeunes filles ayant affaire au juge, s'étaient déclarées heureuses d'avoir devant elles un magistrat du même sexe qu'elles.

Une telle nomination n'était possible que depuis que les Genevoises avaient acquis non

NEUCHATEL

† Mme Annie Perret-Brunner

La section du Suffrage féminin des Montagnes neuchâteloises a le grand chagrin d'an-noncer le décès de sa présidente, Mme Annie Perret-Brunner, provoqué par une crise car-diaque inattendue qui l'a frappée en plein tra-

Epouse et collaboratrice de M. Henri Perret, conseiller national socialiste très connu et ret, conseiler national socialiste tres connu et aimé dans notre région, chaleureux défenseur de la cause féministe, enlevé tragiquement en 1955, dans un accident d'auto, Annie Perret-Brunner était active dans notre mouvement depuis de longues années, et elle en avait pris la présidence en juin 1960.

A cette époque où le succès avait couronné



nos efforts et ceux de nos amis en terre neu-châteloise, elle avait assumé la tâche de maintenir vivant notre zèle et étroite notre union pendant une période d'attente qui se révèle longue, puisqu'il nous est impossible d'entreprendre une nouvelle campagne sur le plan fédéral avant que de nombreux cantons nous aient rejoints sur le chemin du progrès social. Or, ce zèle, cette union, Annie Perret, mieux que personne, était capable de les renforcer, car on sentait en elle l'amour de la justice et une chaude sympathie humaine, ce qui lui faisait non seulement voir clairement un pro-blème, mais aussi acquérir aisément un con-tact direct avec les êtres.

Bien que très occupée par sa vie profes-sionnelle, elle n'hésita pas, dans son dévoue-ment, à se charger de responsabilités supplémentaires et à prendre en main la direction de notre section. Présidente aimée et respec-tée, toujours soucieuse de bien faire, n'épargnant pas sa peine, mais craignant sans cesse

de n'avoir pas atteint le mieux, elle resta fidède n'avoir pas atteint le mieux, elle resta ride-lement à son poste malgé les épreuves qui s'abattirent successivement sur elle, car elle eut le malheur de perdre, en l'espace de quatorze mois, une sœur, puis son petir-fils, enfin, tout récemment, une seconde sœur.

Annie Perret fut une femme de bonne vo-lonté au plein sens du terme, acceptant cou-rageusement, sans housens, house pour

rageusement, sans égoïsme, sans égards pour sa santé, les tâches que lui imposaient sa conscience exigeante et son amour de la justice, aussi son souvenir restera-t-il toujours vivant parmi nous et son exemple nous aidera. Qu'il lui soit dit ici notre affection et notre reconnaissance.

M. T. H.

Suffrage féminin

La 45e assemblée cantonale pour le suffrage féminin s'est réunie le 8 décembre à Neuchâ-tel, sous la présidence de Mme Janine Robert-Challandes.

Challandes.

On relève dans le rapport présidentiel sur l'exercice écoulé que l'« Association cantonale pour le suffrage féminin » est invitée à collaborer à l'organisation de la « Journée neuchâteloise », lors de l'exposition nationale, à Lausanne.

On apprend aussi que le fonds de prêt de la « Saffa », destiné à venir en aide à des femmes commerçantes ou chefs d'entreprises en difficulté, a pu répondre affirmativement à une cinquantaine de demandes.

Une décision prise en assemblée extraordi-

à une cinquantaine de demandes.

Une décision prise en assemblée extraordinaire des sections suffragistes suisses, rencontre l'approbation générale. Il s'agit de l'envoi d'une lettre à tous les conseillers nationaux, leur demandant d'attirer l'attention des Chambres fédérales sur l'anomalie où se trouve notre pays qui, d'un côté refuse le droit de vote au Suissesses et de l'autre se propose d'entrer au Conseil de l'Europe dont un des principes de base est le suffrage universel!

Après la partie administrative, Mme G.

Girard, présidente de l'« Association des citoyennes vaudoises », donne une causerie très vivante sur : « La revalorisation du travail de la ménagère. » Elle nous-fait part de suggestions intéressantes qui font l'objet d'un échange de vues animé.

M. P.

M. P.

VAUD

Dans les commissions

Mmes Madeleine Jomini-Soutter, comme taire, Marie Goy et Irène Barblan font partie commission d'assistance de Payerne, pour

Union des femmes

Union des femmes

L'Union des femmes de Lausanne a enregistré, le 18 janvier, la démission de Mmes Bieler, présidente de la commission des cours, qui habite maintenant Genève, l. Krayenbühl, vice-présidente. La société s'intéresse à la Maison de vacances d'Ollon, à la Maison de Mayoresses, à Lausanne; son bureau d'aide aux mères a reçu un legs de 7190 fr. L'activité de l'Union est caractérisée par un excellent esprit d'amitié, d'entraide, par le sens civique.

Le rapport de Mme Charles, présidente, les compets de Mme Pernet, les rapports de Mmes Buhler, sur l'économat, Nicati, sur les cours de français donnés aux Suissesses allemandes, Gerber, sur le bureau d'adresses, qui est moins fréquenté, Freymond, sur l'aide aux mères, qui a remis 1561 fr. des mères en difficultés, Charles, sur le bureau ju a examiné 117 cas, se rapportat la plupart à des conflits conjugaux, ont été approuvés. Le comité a été réétu pour deux ans ; Mmes Devenoge et Krayenbühl, démissionnaires, sont remplacées par Mile Schmidt et Mme Knobel. Mmes Bieler,

seulement le droit de vote, mais le droit d'éligibilité. On a eu, il est vrai, au tribunal pénal de l'enfance, un juge assesseur féminim — la première fut Mlle Blanche Richard — la loi autorisait, en effet, dans ce cas, un assesseur pédagogue ou médecin, de l'un ou l'autre sexe. Mais aucune juriste ne pouvait être nommée avant le scrutin populaire du 6 mars 1960. Voici que ce vote continue de répandre ses heureux effets. seulement le droit de vote, mais le droit d'élinoge et Krayenbühl, membres sortants, ont été mées membres d'honneur pour les grands ser-

acclamées membres d'honneur pour les grands services rendus.

Le cours de cuisine pour fiancées et jeunes femmes, donné par Mime Pahud, a commencé : la première causerie de l'hiver sera donnée, le 14 févirer, par Mme Simone Jacottet-Dubois et consacrée aux aides familiales. La journée des femmes vaudoises est fixée au jeudi 28 février.

A l'occasion de l'Exposition nationale 1964, les responsables des émissions féminines des studios de Radio-Bâle, Berne et Zurich organisent un concours de romans parmi les femmes. Peuvent y prendre part toutes les Suissesses, ainsi que les étrangères établies depuis cinq ans au moins dans notre nave

prendre part toutes les outernants au moins outre pays.
L'ouvrage doit convern à la lecture au cours de l'émission « Pour la femme ». Tous renseignements concernant le règlement et les conditions de ce concours peuvent être obtenus auprès des studios mentionnés ci-dessus.

Nominations au comité d'organisation de l'Exposition nationale

Le comité d'organisation de l'Exposition nationale 1964 a procédé dernièrement à la nomination de trois nouveaux membres, parmi lesquels Mme Isa-belle de Dardel, journaliste, écrivain et conseillère communale à Pully.

S'abonner à

FEMMES SUISSES

est une bonne affaire!

Fr. 7.— par an. Chèques postaux I. 11791



LAUSANNE - Pontaise 15 - Téi. 24 14 27

FORMATION

de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

Ecole pédagogique privée FLORIANA

Direction : E. PIOTET

PRÉPARATION

 au diplôme intercantonal de français

La directrice recoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous